

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
15 JAN. 2016
1704

Luxembourg, le 15 janvier 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

« L'année passée, l'affaire dite « School Leaks » a fait la une dans les médias. En effet, des enseignants avaient copié et diffusé l'ensemble des épreuves communes en allemand et en français du cycle 4.2, y compris les corrigés des exercices. Etant donné que ces tests font partie intégrante de la décision d'orientation entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, quelque 5.000 élèves ont dû passer des épreuves complémentaires.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

Monsieur le Ministre peut-il me renseigner si une nouvelle procédure relative à la distribution des questionnaires afférents a été mise en place?

Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il fournir des précisions quant à cette procédure et notamment sur les mesures par lesquelles le ministère entend éviter des futures fuites d'informations?

Dans quels délais les tests seront-ils à l'avenir délivrés au personnel enseignant de l'enseignement secondaire? »

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.


Gilles BAUM
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



Luxembourg, le 26 janvier 2015

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 1704 du Député Gilles Baum

Soucieux d'améliorer la logistique à déployer en vue d'une administration efficace et sécurisée des épreuves communes du cycle 4.2, mon département a adapté la procédure de distribution.

Les épreuves communes du cycle 4.2 auront lieu en 2016 entre le 7 et le 24 mars selon le calendrier suivant :

Lundi, 7 mars 2016	Allemand - Compréhension de l'écrit
Mardi, 8 mars 2016	Allemand - Compréhension de l'oral
Jeudi, 10 mars 2016	Mathématiques 1 ^{re} partie
Vendredi, 11 mars 2016	Mathématiques 2 ^e partie
Lundi, 14 mars 2016	Français - Compréhension de l'écrit
Mardi, 15 mars 2016	Français - Compréhension de l'oral
Lundi, 21 mars 2016	Allemand - Production écrite
Jeudi, 24 mars 2016	Français - Production écrite

Pour ce qui est de la distribution des épreuves communes, on distingue deux moments différents : Un premier envoi se fait aux écoles fondamentales avant la passation des épreuves, un deuxième envoi se fait aux membres des conseils d'orientation après l'administration des épreuves.

Envoi aux écoles fondamentales

Les écoles fondamentales sont priées de désigner pour le 27 janvier 2016 un membre du comité d'école, auquel sera envoyé le matériel quelques jours avant l'administration des épreuves. La personne désignée ne peut pas être un enseignant du cycle 4. La mission de ce membre du comité est de vérifier au préalable la quantité et la qualité des matériels nécessaires à la bonne passation des épreuves. Le cas échéant, il intervient auprès du MENJE pour compléter les matériels. Il garde les matériels sous clé et prend les mesures de sécurité adéquates.

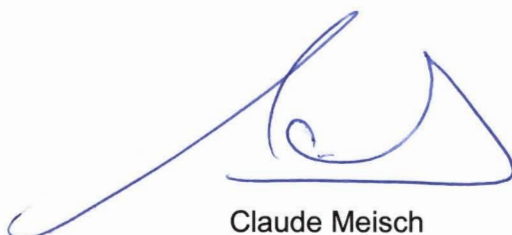
La distribution des cahiers aux titulaires des classes du cycle 4.2 se fait le matin avant la passation des épreuves. La partie afférente du cahier de l'enseignant, contenant les consignes de passation et les instructions pour la correction des épreuves sera envoyée aux titulaires de classe par courriel le jour même de la passation d'une épreuve.

L'envoi des matériels aux inspecteurs et inspectrices se fera par courriel la veille de l'administration de chaque épreuve.

Envoi aux membres des conseils d'orientation

C'est seulement après l'administration de toutes les épreuves que les cahiers seront envoyés pour information et préparation des conseils aux membres qui siègent aux conseils d'orientation. Cet envoi postal est prévu pour l'année scolaire 2016 le 18 avril , le même jour que le retour des résultats par élève aux titulaires de classe.

Une fois de plus, il sera rappelé à tous les enseignants impliqués les dispositions du statut général des fonctionnaires de l'État. Tous les enseignants impliqués sont tenus de respecter le secret professionnel et la confidentialité pendant le processus de mise en œuvre des épreuves communes afin d'en garantir un déroulement correct, ceci dans l'intérêt de nos élèves.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse